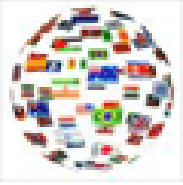


Accueil et scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France, dans le premier degré



Pour favoriser l'accueil et la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France et sans maîtrise suffisante de la langue française, un dispositif d'accueil dans le Maine et Loire est mis en place.

L'objectif est d'assurer, dès que possible une bonne intégration dans les classes et dans le cursus scolaire ordinaire. La réussite de cette intégration est liée à une maîtrise minimale de la langue française et à une participation à toutes les activités ne requérant pas la maîtrise de la langue.

Principes

« L'intégration en classe ordinaire constitue la modalité principale de scolarisation et le but à atteindre même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. » (circulaire n° 2012-141 du 02 octobre 2012)

L'inscription dans la classe d'âge est privilégiée. Un dispositif souple permet d'affecter les élèves dans des écoles différentes afin d'éviter de concentrer ces inscriptions sur les lieux particuliers, notamment en Education prioritaire.

Procédures

Les élèves allophones nouveaux arrivants sont inscrits obligatoirement dans les classes ordinaires de l'école maternelle ou élémentaire.

Tout élève allophone arrivant, accueilli dans une école élémentaire, reçoit la visite d'un enseignant FLE qui aide à son installation et procède à une évaluation de ses compétences.

L'école avec l'aide de l'enseignant FLE construit le projet pédagogique de l'élève allophone. A partir du cours préparatoire et en fonction de l'évaluation de compétences les élèves peuvent être regroupés par l'enseignant FLE pour un enseignement de français comme langue de scolarisation, pour un temps variable et révisable dans la durée.

A partir du cycle 3, il peut être proposé, après une évaluation et après concertation avec les familles, un accueil dans une UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants). Elle concerne des élèves très peu ou pas scolarisés antérieurement.

Moyens pédagogiques

Une UPE2A (15 places) est implantée à l'école Jules Verne à Angers pour les élèves peu ou pas scolarisés.

Pilotage départemental sous l'autorité de la direction académique.

Angers Ouest-Sud

Madame Nathalie Fourreau
Ecole élémentaire Jules Verne
30 Square François Mauriac
49000 Angers

Pour le bassin d'Angers

Contactez l'IEEN responsable du dossier, Madame PERRIER Patricia

Madame PAILLAT Lucie
Madame CAMARA TOMBINI Silvia

Madame LALANDE Aurélie
Madame LHERITIER Fabienne

Pour le bassin de Saumur

Contactez, l'IEN de la circonscription de Saumur, Monsieur SABUCCO Noël.

Madame LEUX Anne-Françoise

Pour le bassin de Cholet

Contactez l'IEN de la circonscription de Cholet et Sèvres, Monsieur FARDIN Gilles.

Madame LEDERLE Caroline

M.A.J. le 20/12/2016

Dans cette rubrique

- [Scolariser un élève en difficulté scolaire](#)
- [Scolariser un élève handicapé](#)
- [Scolariser un élève malade](#)
- [Scolariser un élève allophone nouvellement arrivé](#)
- [Enseignement à distance : CNED](#)
- [Scolariser un élève à haut potentiel](#)

Ressources

Outils pour la classe

[Grille bilan de compétences](#)

[La langue turque](#)

À télécharger

[Dossier Accueillir un élève allophone à l'école](#)

[Un règlement intérieur](#)

À Voir aussi

[Liste de sites pour l'enseignement du FLE au primaire](#)

[La mallette du CDDP en Maine-et-Loire](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité administrative

15 bis rue Dupetit Thouars

49047 Angers CEDEX

Tél. 02 41 74 35 35

Localisation